

1) Objectifs

Le développement de la mobilité est un enjeu essentiel pour améliorer la qualité de vie des habitants des territoires ruraux, renforcer l'attractivité économique et résidentielle, faciliter l'accessibilité aux services et aux zones d'emplois, et limiter les émissions de gaz à effet de serre. Des solutions alternatives aux déplacements individuels en voiture émergent sur les territoires concernés par le PDR Lorraine (transports à la demande, co-voiturage, transports collectifs, transports adaptés à certains publics, ...). Cependant, ces démarches sont encore expérimentales et peu développées. C'est la raison pour laquelle un effort important doit être consenti afin de développer et d'imaginer des solutions innovantes pour une mobilité durable.

Les projets soutenus doivent s'inscrire dans une logique de service tournée vers les hommes et les femmes et viser à faciliter l'utilisation des transports durables afin de répondre à un besoin grandissant de mobilité alternative, qu'elle soit locale (le bassin de vie), intra-régionale ou inter-régionale (voire même avec les pays voisins). Par ailleurs, l'organisation de pratiques de mobilité semi-collectives (covoiturage, autopartage, ...) permet de renforcer le lien social entre les populations et de leur faire prendre conscience de la nécessité d'un développement durable des déplacements.

Enfin, les alternatives innovantes, souvent basées sur des démarches coopératives, et plus généralement sur des activités relevant de l'économie sociale et solidaire, sont à même de générer des emplois nouveaux, de la valeur ajoutée économique et de renforcer les aménités des territoires.

2) Type de projets éligibles

A travers cet appel à projets, il s'agit de soutenir les projets innovants visant à améliorer la mobilité des populations rurales pour les déplacements domicile-travail et pour l'accès aux services des bourgs-centres soit :

- les transports à la demande (*service collectif dont la fonction est d'optimiser l'offre en transport public, en fonction des besoins identifiés sur le territoire et de la somme des demandes individuelles*), en particulier ceux adaptés aux publics les plus fragiles (personnes âgées, jeunes en situation de mobilité professionnelle, personnes en situation de précarité, personnes à mobilité réduite),
- et les systèmes de co-voiturage et d'auto-partage ainsi que les projets innovants d'aide à la mobilité.

A titre de précision :

- le caractère innovant sera apprécié par rapport aux porteurs de projets et au territoire. Un projet innovant porte notamment sur la création d'un nouveau produit ou d'un nouveau service, sur une nouvelle méthode pour faire, il développe des liens entre secteurs de l'économie traditionnellement séparés les uns des autres ou il porte sur une nouvelle forme d'organisation et d'implication de la population locale ;

- les jeunes en situation de mobilité professionnelle s'entendent comme des personnes âgées de 16 à 30 ans, demandeurs d'emplois, en apprentissage, en stage ou en situation d'un premier emploi.

3) Bénéficiaires éligibles

Sont éligibles les bénéficiaires suivants sous réserve d'être localisés dans le territoire éligible à la mesure 7 du PDR LORRAINE :

- Collectivités territoriales et leurs groupements (établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), syndicats mixtes),
- Etablissements publics,
- Personnes morales de droit privé : associations et fédérations, sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et microentreprises selon la définition de la recommandation n°2003/361/CE de la Commission Européenne.

4) Dépenses éligibles

Les coûts éligibles sont les suivants :

Les investissements matériels directement et intégralement liés à l'opération :

- achat de matériels et d'équipements neufs (dont signalétique des accès et des parcours, véhicules neufs de transport collectif, hors renouvellement, aménagement de véhicule de transport collectif adapté aux handicaps) en lien direct avec la réalisation de l'opération
- création de sites internet et/ou de calculateurs d'itinéraires s'inscrivant dans la démarche régionale SIMPLICIM-LORRAINE.

Les frais généraux directement et intégralement liés à l'opération :

Les frais généraux directement liés à l'opération sont éligibles dans la limite de 15% du total des dépenses éligibles. Les frais généraux ainsi éligibles sont ceux visés à l'article 45 du règlement (UE) n° 1305/2013, à savoir, les honoraires d'architectes et rémunérations d'ingénieurs et de consultants, les dépenses liées au conseil en matière de durabilité environnementale et économique, y compris les coûts liés aux études de faisabilité. Les études de faisabilité demeurent des dépenses admissibles même lorsque compte tenu de leurs résultats aucune dépense n'est engagée.

Dépenses inéligibles : matériel d'occasion, dépenses de fonctionnement courant des structures correspondantes aux charges courantes de la structure concernée et éventuels déficits d'exploitation, voiries et réseaux divers, dépenses de mises aux normes sécuritaires et d'accessibilité.

5) Modalités de financement

Sous réserve de la réglementation communautaire et nationale en vigueur notamment du régime d'aides d'Etat :

Taux d'aide publique	100% assiette éligible FEADER
Taux de cofinancement FEADER	63% du montant d'aide publique
Seuil assiette éligible à l'instruction	2 000 €
Plafond assiette éligible à l'instruction	400 000 €

6) Conditions d'admissibilité

Le projet devra vérifier les deux critères d'éligibilité suivants :

- Pour les transports collectifs, le service doit desservir le ou les bourgs-centres* du territoire intercommunal ou du Pays ;
- Le projet doit bénéficier d'un avis favorable de l'autorité organisatrice de transport.

() Commune accueillant des fonctions économiques, administratives et des services publics ou privés bénéficiant aux habitants d'un bassin de vie.*

7) Critères de sélection

L'examen et la sélection des projets se feront sur la base de la grille de notation suivante :

Cotation globale du dossier de demande de subvention FEADER	/50
--	------------

Les dossiers sont notés sur un **total de 50 points**. Les dossiers recueillant au moins **20 points** seront sélectionnés et soumis au comité régional de programmation. ***= points cumulables**

L'appréciation des critères se fait sur la base des éléments figurant dans le formulaire de demande d'aide complété et signé et de ses annexes, plus particulièrement, dans la notice descriptive du projet.

Cohérence du projet avec la stratégie de développement du territoire, les politiques publiques et les démarches existantes		/10
Adéquation avec le projet de territoire/charte de Pays/SCoT	<input type="checkbox"/> Oui	3/3
	<input type="checkbox"/> Non	0/3
Service organisé notamment en rabattement et en correspondance avec les points d'arrêt desservis par le réseau régional	<input type="checkbox"/> Oui	3/3
	<input type="checkbox"/> Non	0/3
Interconnexion avec les modes de transport collectifs	<input type="checkbox"/> Oui	2/2
	<input type="checkbox"/> Non	0/2
Interconnexion avec les réseaux et modes de déplacements « doux »	<input type="checkbox"/> Oui	2/2
	<input type="checkbox"/> Non	0/2
Qualité du projet		/23
Approche globale des besoins (<i>territoire déficitaire en termes d'accessibilité ou de mobilité</i>)	<input type="checkbox"/> Répond totalement à l'étude de besoins	4/4
	<input type="checkbox"/> Répond partiellement à l'étude de besoins	2/4
	<input type="checkbox"/> Ne répond pas à l'étude de besoins	0/4
Maintien, extension ou création de services	<input type="checkbox"/> Création de services	4/4
	<input type="checkbox"/> Extension de services	3/4
	<input type="checkbox"/> Maintien de services	2/4
Accessibilité (<i>items : facilité d'accès social et physique, coût du service, horaires d'ouverture, capacité d'accueil</i>)	<input type="checkbox"/> Très bonne (au moins 4 items traités)	4/4
	<input type="checkbox"/> Bonne (au moins 2 items traités)	2/4
	<input type="checkbox"/> Insuffisante (moins de 2 items traités)	0/4
Partenariats, mutualisation et coordination avec les acteurs du territoire dans l'élaboration du projet	<input type="checkbox"/> le projet associe les principales entités ayant compétence sur le périmètre concerné	3/3
	<input type="checkbox"/> le projet n'associe pas les principales entités ayant compétences clé sur le périmètre concerné	0/3
Moyens humains de fonctionnement	<input type="checkbox"/> Professionnels	3/3*
	<input type="checkbox"/> Bénévoles	1/1*
Projet de fonctionnement comportant des éléments circonscrits sur la viabilité et la qualité du service.	<input type="checkbox"/> Oui	2/2
	<input type="checkbox"/> Non	0/2
Participation des usagers du transporteur et pluralité des structures impliquées	<input type="checkbox"/> Oui	2/2
	<input type="checkbox"/> Non	0/2
Contribution au développement durable du territoire		/8

Impact sur l'économie du territoire	<input type="checkbox"/> Note technique sur l'impact positif en termes de création prévisionnelle d'emplois liés à la mise en œuvre du service	2/2*
	<input type="checkbox"/> Contribution à la dynamisation de l'économie locale avec la fréquentation de services de proximité	2/2*
Plus-value et utilité sociale du service (<i>publics visés avec prise en compte notamment de l'accessibilité des personnes les plus fragiles¹ aux services de transport</i>)	<input type="checkbox"/> Oui	2/2
	<input type="checkbox"/> Non	0/2
Respect de l'environnement (<i>cohérence avec le Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE)</i>)	<input type="checkbox"/> Oui	2/2
	<input type="checkbox"/> Non	0/2
Caractère innovant du projet		/6
Démarche globale d'innovation sociale (<i>hors publics cibles et gouvernance²</i>)	<input type="checkbox"/> Oui	3/3
	<input type="checkbox"/> Non	0/3
Démarche d'innovation technique	<input type="checkbox"/> Très innovant	3/3
	<input type="checkbox"/> Innovant	2/3
Rayonnement du projet		/3
Dimension du projet (<i>maîtrise d'ouvrage, impact</i>)	<input type="checkbox"/> Dimension interterritoriale (échelle PETR, Pays, SCoT, Parc naturel régional,...)	3/3
	<input type="checkbox"/> Dimension intercommunale	2/3

8) Recommandation

Pour les projets éligibles à cette sous mesure, il convient de renseigner et signer le formulaire de demande d'aide et ses annexes correspondants ainsi que de fournir les pièces justificatives mentionnées (*annexe : Dossier de demande d'aide 7.4.B « Développer des services de transport pour une mobilité durable »*). Une attention particulière sera portée à la description du projet ; il convient en effet d'y faire figurer des éléments circonstanciés se rapportant aux différents critères de sélection.

Annexe : Dossier de demande d'aide comprenant :

- 1a) Formulaire de demande d'aide
- 1b) Annexes au formulaire
- 1c) Notice du formulaire

Il conviendra également de compléter pour les personnes soumises aux règles de la commande publique le formulaire « respect des règles de la commande publique ».

¹ Personnes âgées, jeunes en situation de mobilité professionnelle, personnes en situation de précarité, personnes à mobilité réduite

² Ces items sont appréciés dans le critère « qualité du projet »